



## Testament revêtu du cachet du notaire

-----  
Par Colombe

Bonjour,

Le Service Successions du Crédit Agricole demande au notaire de lui adresser le testament (ne portant que sur la propriété bâtie) revêtu de son cachet, pour pouvoir répartir les fonds de l'assurance-vie entre les deux héritiers. Plus de 6 mois après le décès de ma mère, le notaire répond qu'il ne peut pas mettre son cachet tant que le testament n'est pas déposé...

Pouvez-vous m'éclairer S.V.P.

Merci d'avance.

-----  
Par isernon

bonjour,

vous écrivez " le notaire répond qu'il ne peut pas mettre son cachet tant que le testament n'est pas déposé...".

je comprends que votre notaire n'est pas en possession du testament.

salutations

-----  
Par Colombe

Bonjour Isernon,

Merci de votre réponse.

Eh bien si, le notaire a découvert le testament après le décès de ma mère le 03.11.2021, au moment de l'ouverture de la succession, le 18.01.2022.

Je ne comprends donc pas qu'il ne puisse y apposer son cachet "tant que le testament n'est pas déposé"... où ?... au FCDDV ?...

Je vous remercie à nouveau de votre réponse si vous en avez une autre.